



Ministère de la Santé Publique et de la Population

LISTE DES PIÈCES DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT

1. Le formulaire de demande d'AF signé par le responsable de l'établissement et le représentant de l'organisme qui se porte garant du projet	<input type="checkbox"/>
2. Une copie de l'avis de non objection délivré par le MSPP	<input type="checkbox"/>
3. Le plan de fonctionnement (Voir information et document constituant le plan de fonctionnement en annexe 1 du formulaire d'autorisation de fonctionnement)	<input type="checkbox"/>
4. Les dossiers personnels complets (Voir information et document constituant les dossiers des personnels en annexe 2 du formulaire d'autorisation de fonctionnement)	<input type="checkbox"/>
5. La grille d'auto-évaluation dûment complétée et signée par le Responsable de l'institution sur la base du référentiel des standards de l'autorisation de fonctionnement.	<input type="checkbox"/>
6. Une copie de l'autorisation de construire délivrée par la Mairie	<input type="checkbox"/>

N.B : des frais d'étude de dossier de cent cinquante mille gourdes (150,000.00 Gdes) sont requis par chèque de Direction à l'ordre du Ministère de la Santé Publique et de la Population.